

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 février 2024

Délibération n° 2024_015
**APPEL A PROJET EMPLOI - STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE :
CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 6 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Claude MELLIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Arnaud ARFEUILLE, Thomas DOVICHI.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD

Madame Patricia NEDEL, Adjointe au Maire Déléguée à l'Insertion, rappelle à l'Assemblée que La Ville de Mérignac, à travers sa feuille de route de développement économique, d'emploi et d'insertion professionnelle, souhaite renforcer son action en faveur de l'emploi dans les quartiers politique de la Ville.

C'est dans ce cadre que la Ville a répondu à l'appel à projet « Politique de la Ville et emploi » porté par Bordeaux Métropole et l'Etat (Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté) le 28 août 2023.

Le dossier prévoit un parcours d'insertion de 254 heures de formation à destination de deux groupes de 10 à 12 femmes des quartiers de Beaudésert et d'Yser Pont de Madame. Il comprend trois dimensions :

- Ateliers linguistiques (228 heures) avec des cours de Français Langue Etrangère assurés par l'Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli (AFEPT)
- Ateliers numériques (18 heures) avec des ateliers et un don d'équipement (PC informatique) proposés par Emmaüs Connect à l'issue de la formation
- Ateliers Orientation professionnelle (8 heures) et découverte des métiers, coordonnés par la mission Insertion Professionnelle du service Action Territoriale.

L'objectif de l'action est de permettre aux femmes des quartiers de gagner en autonomie avant d'engager un rapprochement avec la réalité du monde professionnel par des visites d'entreprises voire des immersions.

La Ville de Mérignac porte le dossier et coordonne l'ensemble du suivi du projet et des partenaires mobilisés.

Le 19 décembre 2023, Bordeaux Métropole et l'Etat ont officiellement informé du soutien du dossier par l'octroi d'une subvention à hauteur de 35 000 €.

La mise en œuvre de l'action aura lieu en 2024 (1^{er} et 2^e semestre).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 31 janvier 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Bordeaux Métropole formalisant l'octroi d'une subvention de 35 000 € dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville et Emploi » ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 14/02/24
ID 033-213302813-20240212-2806A-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 février 2024

Joël GIRARD
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.